



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-cinq,
Le huit juillet à dix-neuf heures,

Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 26/06/2025

Date d'affichage : 30/06/2025

Nombre de membres :

- en exercice : 27
- présents : 12
- votants : 17

Nombre de voix :

- en exercice : 35
- présents : 16
- procurations : 7
- **nombre total de voix exprimées : 23**

Etaient présents :

Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Anthony CUENOT, Denis LEROUX, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Valérie PAGNOT, Daniel PRIEUR, Gilles ROBERT, Charles SCHELLE, Franck VILLEMMAIN.

Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Suzanne GUERRIN, Eric HOULLEY, Bernard JACQUET, Régis LIGIER, Roland MARTIN, Alexandre PANTEL, Catherine ROGNON, Pierre VAUFREY.

Etaient absents :

Jean-Noël CUENOT, Pascal GODIN, Sylvie LE HIR, Boris LOICHOT, Christian MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Elisabeth REDOUTEY, Christelle VUILLEMIN.

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
Bernard JACQUET a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,
Roland MARTIN a donné pouvoir à Franck VILLEMMAIN,
Catherine ROGNON a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Cédric BÔLE.

Cédric BÔLE a été élu secrétaire de séance.

Objet : DE2025-15 : Subvention annuelle au Pôle de Compétitivité des Microtechniques

Le Pôle des Microtechniques (PMT) est un acteur qui fédère les entreprises dans le domaine des microtechniques, un secteur qui englobe des technologies de précision appliquées à divers domaines comme le luxe, l'horlogerie, la santé, et l'aéronautique-défense.

Le PMT est financé par plusieurs sources, notamment :

1. Les collectivités territoriales : Régions BFC, agglomération de Besançon et de Montbéliard et le Pays Horloger
2. L'État : Par le biais de subventions et de programmes de soutien à l'innovation.
3. Les entreprises qui adhèrent au Pôle et s'investissent dans des projets collaboratifs.

Les grandes missions du PMT sont :

1. Catalyser l'innovation : En soutenant les projets de recherche et développement (R&D) des entreprises locales.
2. Accélérer le business : En aidant les petites et moyennes entreprises (PME) à accéder à de nouveaux marchés et à améliorer leurs performances.
3. Structurer les projets d'innovation : En offrant un cadre et des ressources pour transformer les idées en produits commercialisables

Le PMT axe particulièrement son action à travers 2 clusters :

1. PMT Santé : Un cluster dédié aux dispositifs médicaux et aux biomédicaments, visant à renforcer l'innovation dans le secteur de la santé
2. PMT ASD (Aéronautique, Spatial, Défense) : Un cluster qui soutient les entreprises travaillant sur des technologies de pointe pour l'aéronautique et la défense

Complémentarité avec territoire d'industrie :

Les pôles de compétitivité et les territoires d'industrie sont deux dispositifs complémentaires visant à dynamiser l'économie et l'innovation en France, mais ils ont des objectifs et des approches légèrement différents.

- Pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité sont des associations labellisées par l'État qui regroupent des entreprises, des centres de recherche et des organismes de formation sur un territoire donné. Leur objectif principal est de stimuler l'innovation en favorisant la collaboration entre ces acteurs pour développer des projets de recherche et développement (R&D) collaboratifs

Les pôles de compétitivité se concentrent sur des secteurs spécifiques et cherchent à renforcer la compétitivité des entreprises membres en mutualisant les ressources et les compétences.

- Territoires d'industrie

Les territoires d'industrie, quant à eux, sont des zones géographiques identifiées par l'État comme ayant un potentiel industriel fort mais nécessitant un soutien pour se développer davantage. L'objectif est de revitaliser ces territoires en soutenant les projets industriels, en améliorant les infrastructures et en attirant des investissements. Les territoires d'industrie bénéficient de mesures spécifiques pour faciliter l'implantation et le développement des entreprises industrielles, telles que des aides financières, des simplifications administratives et des programmes de formation adaptés.

Complémentarité

La complémentarité entre ces deux dispositifs réside dans leur approche et leur focus :

- Innovation et R&D : Les pôles de compétitivité mettent l'accent sur l'innovation et la R&D en favorisant les collaborations entre entreprises, centres de recherche et organismes de formation.
- Développement industriel : Les territoires d'industrie se concentrent sur le développement économique et industriel des zones géographiques spécifiques, en améliorant les infrastructures et en attirant des investissements.

En travaillant ensemble, les pôles de compétitivité peuvent apporter leur expertise en matière d'innovation aux territoires d'industrie, tandis que ces derniers peuvent offrir un environnement favorable au développement industriel des entreprises membres des pôles.

La **subvention annuelle** de fonctionnement accordée au Pôle des Microtechniques est de **3000 €**.

Son versement devra être sollicité **avant le 30 juin 2026**.

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- **D'accorder une subvention de 3000 € au Pôle des Microtechniques au titre de l'année 2025**

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 23	Exprimés (en voix) : 23
- pour : 23	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait certifié conforme,
le Président
Denis LEROY



Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 025-200096295-20250708-DE2025_15-DE

